

Bruxelles, le 17 mai 2019

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Réaction à la convention 2019-2020

C'est avec un intérêt certain que le secteur CGSP-AMiO a vu s'ouvrir les négociations sectorielles le 9 janvier dernier. Ces négociations ont abouti à la rédaction, par le Gouvernement, d'un protocole soumis à l'approbation des organisations syndicales représentatives.

À la lecture du texte qui nous était proposé, il appert que les avancées maintes fois promises lors de négociations précédentes ne sont pas intégrées malgré le peu d'impact financier qu'elles représentent. Ainsi, certains points repris à destination du secteur PAPO sont particulièrement étonnants, discriminatoires, incompréhensibles :

- Étonnants eu égard à l'exercice de procrastination de la majorité tout prochainement sortante, de renvoyer à des groupes de travail, des points essentiels liés à la carrière et repris au statut sans restriction. L'application d'un statut ne peut se faire avec des conditions plus contraignantes que ce qui est édicté.
- Discriminatoires si l'on juge du volume quantitatif et qualitatif accordé au secteur depuis dix ans. Les nominations du personnel ouvrier acquises en 2014 ont eu un impact bénéfique sur le budget de la Communauté et étaient en fait l'application du statut de 2004.
- Incompréhensibles en raison des engagements pris lors des négociations antérieures, par une majorité que le secteur AMiO n'a jamais manqué de soutenir, d'accorder des mesures quantitatives à l'occasion du protocole 2019-2020.

Le sous-secteur PAPO de la CGSP-AMiO qui représente, loi du nombre oblige, majoritairement le personnel ouvrier est par conséquent interloqué de cette proposition d'un Gouvernement qui, en pleine campagne électorale, se plaît à répéter son empathie envers les travailleurs à bas salaire et à nous assurer de son écoute pour les moins nantis... Cette incompréhension est d'autant plus vive que certains partis évoquent des pensions nettes minimales de 1.500 euros alors que ce montant ne correspond même pas au salaire poche d'un travailleur du secteur !

Pourtant, grâce à leur travail journalier, les membres du personnel PAPO participent aussi à la mise en œuvre du pacte d'excellence ou de la réforme de la formation initiale des enseignants. Les administratifs, comme les ouvriers, en sont des acteurs privilégiés puisqu'ils assurent journalièrement la bonne tenue des dossiers ou la bonne intendance des établissements qui accueillent les étudiants.

Que se passerait-il si nos membres du personnel n'assuraient plus cette gestion administrative des dossiers et des services ou encore permettre l'accès aux locaux, l'entretien et la maintenance des bâtiments ?

Bruxelles, le 17 mai 2019

---

Concrètement, le sous-secteur PAPO de la CGSP-AMiO veut faire entendre sa voix et insiste pour que les points inscrits dans le protocole soient présentés comme étant des avancées et non comme étant de vagues promesses. Alors que l'on sait qu'une promotion du personnel ouvrier correspond à une cinquantaine d'euros, il veut également que l'on reconnaisse ce travail, souvent de l'ombre mais ô combien efficace, et que le statut pécuniaire de ses agents soit adapté, comme c'est le cas pour les autres catégories des membres des personnels, en cohérence avec le grade et avec le titre du membre du personnel.

La CGSP-AMiO n'étant pas signataire de la convention sectorielle 2019-2020, des actions pourraient être menées dès la mise en place du prochain Gouvernement de la Communauté française...

• **Personnes de contact**

→ **Stéphane STREEL**  
GSM : 0472/92 36 72

→ **Michel BALDAN**  
GSM : 0488/48 89 21